AR PREFECTURE
006-240600593-20181001-180914-DE
Reçu le 08/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Absorption compétences conseil départemental par la métropole

Décision n° 18 10 14

L'an deux mille dix huit, le lundi 1 octobre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Mesdames Michèle Maurel, Nadine Ezingeard, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Cyril Piazza par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel et Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Stéphane Sainsaulieu,

Monsieur Philippe Mineur a été nommé secrétaire de séance

Le Président propose au conseil la motion suivante :

Au moment où des initiatives de plus en plus pressantes se font jour dans le sens d'une absorption du département des Alpes-Maritimes par la Métropole Nice Côte d'Azur, nous conseillers communautaires de la Communauté de communes du Pays des Paillons, maires et élus de communes rurales des Paillons, entendons rejeter des démarches entreprises au mépris et dans le dos des territoires et des populations que nous représentons et affirmer solennellement quelques principes essentiels.

Nous nous insurgeons contre la négation de l'histoire de nos territoires au profit d'une approche administrative qui, sous couvert de modernité, voudrait dissoudre une organisation territoriale et troquer des structures que chacun connaît et qui font tous les jours la preuve de leur efficacité pour embrasser une logique aventureuse ?

Ces réserves de fond se doublent d'un malaise de forme. Au nom de quelle logique la volonté d'une seule intercommunalité, qui regroupe moins de la moitié de la population du département et seulement 49 communes sur 163, devrait-elle primer sur celle des six autres et du Conseil départemental réunis pour dessiner l'avenir des Alpes-Maritimes dans leur ensemble ?

Pour nous, rien de rétrograde à rappeler que les communes, échelon de base de notre démocratie locale, épaulées par les intercommunalités qu'elles ont choisi de se donner et soutenues de façon particulièrement importante par le Département, peuvent revendiquer une légitimité fondée sur plusieurs centaines d'années d'existence, une forte capacité d'adaptation aux évolutions réglementaires et une réelle aptitude à répondre aux besoins diversifiés de leurs habitants.

Les métropoles quant à elles ont moins d'une décennie et sont inspirées par un modèle de gigantisme dont la pertinence est aujourd'hui, dans bien des domaines, remise en cause au

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20181001-180914-DE
Reçu le 08/10/2018

profit d'une quête de plus grande proximité.

Pour nous, le schéma de l'intercommunalité qui s'est bâtie et a su évoluer à l'échelle des Alpes-Maritimes de façon consensuelle doit demeurer un outil librement choisi au service des communes et de leurs habitants et non l'inverse.

Nous sommes convaincus que la sobriété de la gestion publique trouve sa source dans un état d'esprit et la proximité en est le meilleur des garants. Cette proximité met le responsable public directement à la portée du regard et de la critique de ses administrés. Aucun cadre institutionnel ne peut être un substitut à ce constat simple et une métropolisation forcée tend de toute évidence plutôt à s'en éloigner qu'à en offrir un plein accomplissement.

Qui peut dire que le fonctionnement actuel de nos communes rurales est dispendieux, alors qu'il est en grande partie assurée par des élus très faiblement indemnisés ou bénévoles ? En absorbant la quasi-totalité des compétences communales, en particulier celle de gestion du droit des sols et en ne garantissant pas la représentation de toutes les communes dans le conseil communautaire, la métropole substitue à ce système de citoyens engagés au service des autres, une logique de gestion du territoire par un appareil administratif qui a un coût de toute évidence nettement supérieur.

Pour nous l'organisation territoriale gagne à évoluer par avancées successives et non au gré d'un quelconque big bang qui bouleverserait tout sans que les conséquences soient réellement analysées, ni même identifiées, tant nous manquons de recul par rapport à la création des métropoles. Profondément ancrés dans le terrain, nous sommes convaincus qu'une gestion efficace est d'abord fondée sur l'adhésion volontaire à un modèle partagé et non sur la contrainte.

Nous tous, élus de proximité, avons entendu l'appel au dialogue des territoires lancé par le Président du Sénat le 13 septembre 2018, lors de sa visite dans les Alpes-Maritimes, et y souscrivons sans réserve. Dialoguer n'est possible que dans une relation équilibrée entre les parties prenantes et non dans une relation de dépendance à l'égard de quiconque.

Dialoguer, c'est déjà une réalité : nous avons construit un projet de territoire qui s'enrichit des diversités et n'opte pour aucun nivellement. Dans ce chemin, nous savons pouvoir compter sur le Conseil départemental. Un interlocuteur fort d'une situation financière solide qui donne tout son sens à la solidarité territoriale, un interlocuteur qui accompagne les projets de chaque collectivité, en lui laissant pleine liberté quant aux orientations retenues. Pourquoi faudrait-il soudain mettre à bas tout cet édifice qui a démontré son efficacité et sa capacité d'adaptation comme en témoigne le plan pour le déploiement de la fibre optique ou la prise en charge de la gestion des inondations ? Pourquoi faudrait-il qu'un mastodonte intercommunal vienne tout uniformiser contre la volonté unanime des autres collectivités dans un schéma bureaucratique pesant ?

Pour préparer l'avenir, nous demeurons fermement attachés à un dialogue équilibré. Cet esprit de dialogue nous a conduit à être constamment ouverts à des interactions avec la Métropole, dès lors qu'elles sont librement choisies et que chacune des parties prenantes y trouvent un avantage – ce point de vue reste le nôtre. De même, depuis plusieurs mois, nous avons entrepris de discuter avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française de la mise en place d'un cadre de coopération entre nos deux intercommunalités.

Nous voulons que le Conseil départemental et la Communauté de communes du Pays des Paillons continuent à jouer pleinement leurs rôles dans leurs limites administratives et prérogatives actuelles.

Pour cela, nous nous adressons à l'ensemble des partenaires de notre intercommunalité rurale. Que ses élus et, à travers ceux-ci, ses habitants demeurent

AR PREFECTURE
006-240600593-20181001-180914-DE
Reçu le 08/10/2018

libres de rester fidèles au choix d'organisation territoriale fondé sur la proximité qu'ils ont fait et qu'ils assument dans un esprit de détermination et d'ouverture.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,

-Adopte la présente motion

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA